

ANNEXE 2

Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 - Rapport d'avancement

Le Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 (SPMS) vise à garantir une approche coordonnée et cohérente de la conservation des espèces migratrices. Le plan s'articule autour de cinq buts, dans lesquels 16 objectifs définissent les priorités et clarifient ce qui constitue un bon résultat par rapport à ces buts. Pour suivre les progrès accomplis, la COP12 de la CMS a convenu d'une série d'indicateurs permettant d'évaluer certains aspects spécifiques des objectifs. Les sources d'information pour ces indicateurs vont des index existants relatifs à la biodiversité adaptés à la CMS en ventilant une composante des espèces migratrices, aux études ponctuelles et aux informations compilées dans les rapports nationaux soumis par les Parties à la CMS. Certains objectifs incluent des éléments quantifiables plus facilement mesurables, alors que d'autres présentent de multiples facettes et une portée considérable. Par conséquent, il peut ne pas être possible de mesurer tous les aspects de chaque objectif.

À mi-parcours de la période du plan stratégique, 2019 représente une occasion d'examiner les progrès réalisés à ce jour et d'identifier les priorités d'action. Ce rapport fournit un résumé des progrès accomplis dans la réalisation de chaque objectif synthétisé à partir des informations pertinentes fournies dans les rapports nationaux des Parties de la COP13 et de l'analyse d'un sous-groupe d'autres indicateurs prioritaires. Il s'agit donc d'un survol de la situation plutôt que d'une vue d'ensemble de la mise en œuvre et n'attribue pas de catégorie de progrès à chaque cible. Il sert également à identifier les lacunes dans les connaissances et la collecte de données afin d'éclairer les priorités d'action. En raison des délais parfois considérables qui s'écoulent entre la collecte et la publication des données, il se peut que certains renseignements sur les progrès réalisés ne couvrent pas entièrement la période allant jusqu'en 2019 ; de plus, le besoin de données continues permettant de détecter les tendances peut signifier que ces tendances doivent être établies dans un contexte historique plus large pour être significatives (c.-à-d. avant la période de mise en œuvre du plan stratégique pour les espèces migratrices). Les délais entre les mesures de mise en œuvre et les résultats biologiques et écologiques mesurables attendus par la SPMS signifient également que les progrès vers la réalisation de bon nombre des objectifs pourraient ne pas être pleinement révélés avant la fin de la période de la SPMS.

But 1 : s'attaquer aux causes sous-jacentes du déclin des espèces migratrices en intégrant les priorités pertinentes en matière de conservation et d'utilisation durable au sein du gouvernement et de la société

Objectif 1 : les gens sont conscients des valeurs multiples des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires, ainsi que des mesures qu'ils peuvent prendre pour les conserver et assurer la durabilité de toute utilisation.

Dans leurs rapports nationaux, 50 Parties (63 % des Parties déclarantes) ont fait état de résultats positifs des activités de sensibilisation, ce qui témoigne de progrès notables dans la réalisation de l'objectif. Toutefois, les données portant sur les niveaux réels de sensibilisation du public en ce qui concerne les particularités de cet objectif n'ont pas été compilées ou analysées. On pourrait obtenir d'autres informations à l'avenir en menant des enquêtes *ad hoc* et/ou en exploitant l'information sur les niveaux d'engagement dans et la couverture médiatique des événements tel que la journée mondiale des oiseaux migrateurs, l'activité des médias sociaux et l'analyse des sites Web, comme suggéré dans les SPMS.

Objectif 2 : les valeurs multiples des espèces migratrices et de leurs habitats ont été intégrées dans les stratégies internationales, nationales et locales de développement et de réduction de la pauvreté et dans les processus de planification, y compris en ce qui concerne les moyens de subsistance, et sont intégrées dans la comptabilité nationale, le cas échéant, et les systèmes de signalement.

Dans leurs rapports nationaux, 32 Parties (41 % des Parties déclarantes) ont déclaré avoir, dans d'autres secteurs, des stratégies, plans et/ou processus faisant au moins partiellement référence aux espèces migratrices. Quelques Parties ont indiqué que les espèces migratrices étaient mentionnées dans d'autres processus de rapport nationaux, y compris des rapports soumis à d'autres conventions. Toutefois, les Parties n'ont pas fourni beaucoup de précisions sur les éléments de cet objectif qui se rapportent à la pauvreté, aux moyens de subsistance ou à la comptabilité nationale. On ne comprend pas non plus *dans quelle mesure* les valeurs des espèces migratrices et de leurs habitats sont *intégrées* dans les stratégies, les processus de planification et les systèmes de signalement. Il a été suggéré dans le SPMS qu'une étude examinant le degré d'intégration des espèces migratrices dans certains types de stratégies et de processus (par exemple les plans/stratégies de développement durable) pourrait aider à générer des informations sur cet aspect.

Objectif 3 : les mécanismes et accords nationaux, régionaux et internationaux de gouvernance qui touchent les espèces migratrices et leurs systèmes migratoires se sont considérablement améliorés, rendant les processus politiques, législatifs et de mise en œuvre pertinents plus cohérents, responsables, transparents, participatifs, équitables et inclusifs.

Vingt-six Parties (33 % des Parties déclarantes) ont indiqué dans leur rapport national que les mécanismes de gouvernance existants satisfaisaient déjà à tous les points de l'Objectif 3, et 21 autres ont indiqué que les améliorations pertinentes avaient contribué de manière importante ou satisfaisante à atteindre l'objectif dans la période de rapport. Sur cette base, des progrès notables ont été accomplis pour atteindre la réalisation de l'Objectif 3 ; cependant, des améliorations supplémentaires sont nécessaires dans certains pays. En ce qui concerne la cohérence, 62 Parties ont fait état d'une collaboration entre la CMS et d'autres points focaux de la Convention, et 38 Parties ont fait état de mécanismes nationaux de liaison entre différents secteurs ou groupes pour traiter les questions d'application de la CMS, ce qui fournit une bonne base pour des processus d'application plus cohérents.

Objectif 4 : éliminer, réduire progressivement ou réformer les incitations, y compris les subventions, préjudiciables aux espèces migratrices et/ou à leurs habitats, afin de réduire au minimum ou d'éviter les incidences négatives ; élaborer et appliquer des incitations positives pour la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, conformément aux engagements pris dans le cadre de la CMS et aux autres obligations et engagements internationaux et régionaux pertinents.

Selon leurs rapports nationaux, plus de la moitié des Parties déclarantes (46 Parties ; 58 % des Parties déclarantes) ont fait des progrès dans l'élaboration ou l'application d'incitations positives pour la conservation des espèces migratrices. Moins d'un tiers (24 Parties ; 30 % des Parties déclarantes) ont toutefois déclaré avoir été en mesure d'éliminer, d'éliminer progressivement ou de réformer les incitations nocives, mais 24 autres Parties ont indiqué que des incitations préjudiciables n'avaient jamais existé dans leur pays. Dans tous les rapports nationaux, le concept des incitations préjudiciables a fait l'objet d'interprétations diverses. Des éclaircissements supplémentaires, y compris des exemples plus explicites, pourraient aider à garantir que toutes les mesures d'incitations préjudiciables aux espèces migratrices soient identifiées, et finalement éliminées/supprimées progressivement, afin de progresser plus complètement vers la réalisation de l'Objectif 4.

But 2 : réduire les pressions directes exercées sur les espèces migratrices et leurs habitats

Objectif 5 : les gouvernements, les principaux secteurs et les Parties prenantes à tous les niveaux ont pris des mesures pour élaborer ou pour mettre en œuvre des plans de production et de consommation durables ; ils maintiennent les incidences de l'utilisation des ressources naturelles, y compris les habitats, sur les espèces migratrices bien en deçà des limites écologiques sûres, afin de promouvoir l'état de conservation favorable des espèces migratrices et de maintenir la qualité, l'intégrité, la résilience et la connectivité écologique de leurs habitats et voies de migration.

Quarante-six Parties (58 % des Parties déclarantes) ont indiqué dans leurs rapports nationaux avoir mis en œuvre des plans ou pris d'autres mesures pour assurer une production et une consommation durables. Bien qu'il soit difficile de mesurer les aspects « résultats » de cet objectif, l'Index de la Liste rouge (ILR), ce qui montre les tendances du risque d'extinction et peuvent être désagrégées pour montrer les tendances associées à l'utilisation, peut fournir une approximation utile pour comprendre les impacts de l'utilisation sur l'état de conservation des espèces migratrices. Un sous-ensemble de l'ILR (couvrant les mammifères et les oiseaux inscrits à la liste de la CMS), montrant des tendances uniquement motivées par l'utilisation, est en déclin, ce qui indique que, dans l'ensemble, l'utilisation de ces espèces inscrites à la CMS demeure non durable (encadré 1). En regardant au-delà des espèces inscrites à la CMS, c'est également le cas pour les oiseaux migrateurs en général, le seul groupe pour lequel des données complètes sont disponibles de manière exhaustive¹.

¹ BirdLife, 2019.

Encadré 1 : l'Index de la Liste rouge (ILR) indiquant les tendances du risque d'extinction déterminées uniquement par l'utilisation (voir encadré 3 pour plus de détails sur l'ILR). Un sous-groupe de l'index de la Liste rouge a été analysé pour montrer les tendances dictées par l'unique utilisation ou sa gestion, y compris la chasse/piégeage, la pêche, l'exploitation forestière et la récolte du bois pour les espèces d'oiseaux et de mammifères inscrits aux Annexes de la CMS. Les index pour les deux groupes sont en baisse, ce qui indique que les espèces inscrites sous la CMS ont un risque accru d'extinction (figure 1). Globalement, les oiseaux inscrits à la CMS sont plus menacés que les mammifères inscrits (c.-à-d. des valeurs ILR plus basses) (figure 1). La tendance induite par l'utilisation est similaire à la tendance de l'IRC générale montrant un risque d'extinction pour les mammifères inscrits à la CMS. Historiquement, les oiseaux inscrits sur la liste de la CMS semblent avoir été plus menacés que les oiseaux inscrits sur la liste de la CMS en général (voir encadré 3).

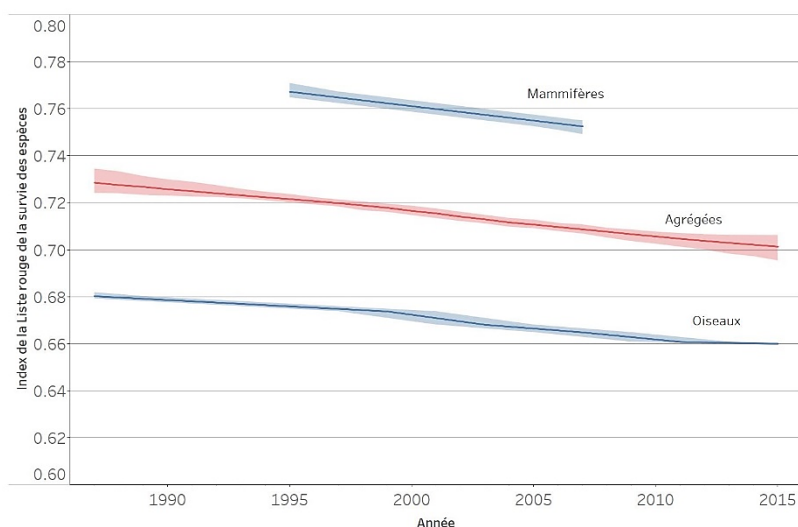


Figure 1. Index de la Liste rouge de la survie des espèces **d'oiseaux et de mammifères inscrits à la CMS, montrant les tendances induites par l'utilisation**, y compris la chasse/piégeage, la pêche, l'exploitation forestière et la récolte du bois. La ligne bleue montre les Index globaux de la Liste rouge des deux groupes. L'effet d'ombre indique les intervalles de confiance. Un index égal à 1 équivaut à classer toutes les espèces dans la catégorie « Préoccupation mineure » ; une valeur d'index de 0 équivaut à toutes les espèces classées dans la catégorie « Éteinte ».

(Source : BirdLife International, 2019)

Objectif 6 : la pêche et la chasse n'ont aucun impact négatif direct ou indirect significatif sur les espèces migratrices, leurs habitats ou leurs voies de migration, et les impacts de la pêche et de la chasse se situent dans des limites écologiques sûres.

Selon les rapports nationaux des Parties, la chasse illégale, y compris la pêche illégale, a été identifiée comme l'une des trois principales pressions ayant des incidences négatives graves sur les espèces migratrices (voir l'encadré 2). En outre, chacune des pressions liées à la pêche et à la chasse que les Parties ont été invitées à signaler aurait des incidences défavorables dans au moins 40 pays. Parmi toutes les pressions que les Parties ont été invitées présenter, la mise à mort directe et la prise (11 Parties ; 14 % des Parties déclarantes) et les prises accessoires (6 Parties ; 8 % des Parties déclarantes) ont été citées comme les deux pressions présentant les tendances négatives les plus importantes dernier triennat. Sur cette base, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour minimiser ou atténuer les effets néfastes de la pêche et de la chasse.

Pour le moment, il n'est pas possible de calculer des indices de la Liste rouge significatifs montrant les tendances entraînées par les effets de la pêche pour les espèces listées par la CMS et d'autres espèces migratrices car ces décompositions contiennent trop peu d'espèces pour pouvoir être fiables. Les travaux sur les évaluations des poissons et des reptiles de la Liste rouge permettraient

de faire progresser la disponibilité des données à un point tel que cet indicateur pourra être utilisé à l'avenir.

Le SPMS a recommandé qu'un indicateur composite soit mis au point pour examiner les tendances des mesures de mise en œuvre conçues pour minimiser les impacts de la pêche et de la chasse sur les espèces migratrices (atténuation des prises accessoires, chasse en période de fermeture, par exemple). D'autres travaux seraient nécessaires pour élaborer une méthode d'évaluation cohérente pour cet indicateur et pour déterminer les sources d'information appropriées, lesquelles pourraient inclure les rapports nationaux à la CMS et ses accords filles ainsi que les données de la FAO et d'autres.

Objectif 7 : les multiples pressions anthropiques ont été réduites à des niveaux qui ne nuisent pas à la conservation des espèces migratrices ni au fonctionnement, à l'intégrité, à la connectivité écologique et à la résilience de leurs habitats.

Dans leurs rapports nationaux, les Parties ont identifié la prévalence et la gravité des diverses menaces et pressions qui ont un impact négatif sur les espèces migratrices, dont les principales sont la perte et la dégradation des habitats (encadré 2). Chacune des 32 pressions pour lesquelles les Parties ont été invitées à faire rapport a été considérée comme ayant des impacts négatifs dans plus de 35 pays et des impacts négatifs graves dans au moins un pays (encadré 2). Cela indique que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour réduire les pressions à des niveaux non nuisibles. Les informations contenues dans les rapports nationaux pourraient être utilisées pour identifier les pressions sur lesquelles il convient de concentrer l'action, et indiquer si cela pourrait se faire principalement aux niveaux national, régional ou mondial. Les prochains cycles de rapports nationaux permettront d'identifier les tendances au niveau mondial.

Les tendances de types de menaces spécifiques pourraient également contribuer à un indicateur composite mesurant les progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, en particulier les sous-ensembles de l'Index de la Liste rouge pour les espèces inscrites à la CMS présentant des tendances induites par l'utilisation (Objectif 5) ou par les pêcheries (Objectif 6). Des mesures analogues de l'ILR montrant les tendances induites par d'autres catégories de menaces dans les systèmes de classification, utilisés dans les évaluations de la Liste rouge de l'UICN, telles que les impacts de l'agriculture, de la pollution et du changement climatique, pourraient également ajouter de la valeur si elles peuvent être calculées de manière fiable.

Encadré 2 : Menaces et pressions. Dans le cadre de leurs rapports nationaux à la COP13, les Parties ont été invitées à identifier la prévalence et la gravité de 32 menaces et pressions qui pourraient avoir un impact négatif sur les espèces migratrices. Chacune des pressions a été considérée comme ayant de graves incidences négatives dans au moins un pays et, dans chaque cas, au moins 35 Parties ont estimé que les pressions avaient des incidences négatives dans leur pays (figure 2). Les pressions les plus largement signalées étaient la perte/destruction d'habitat (y compris la déforestation), la dégradation de l'habitat et la chasse illégale ; elles étaient aussi le plus souvent classées comme graves (figure 2).

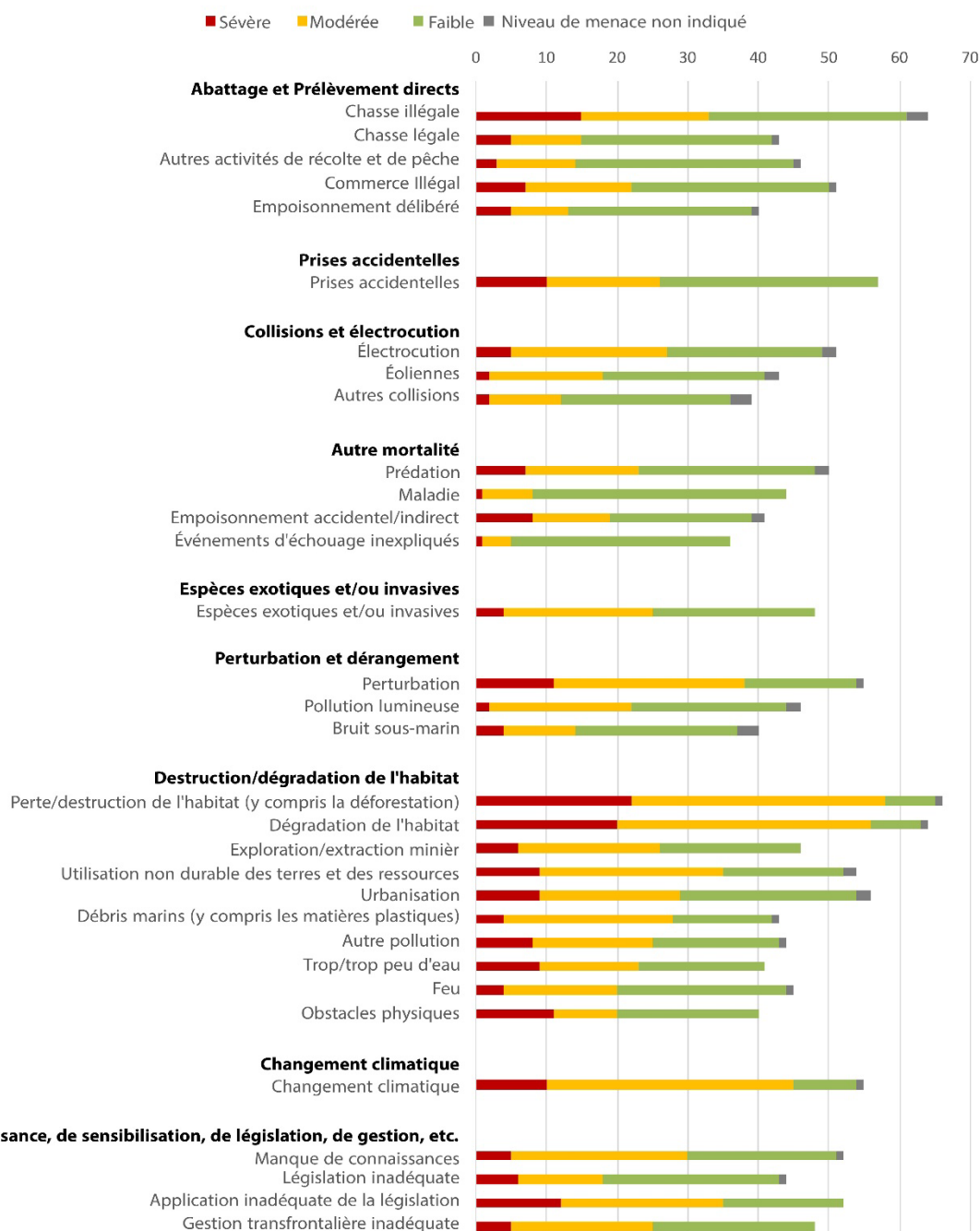


Figure 2. Nombre de Parties ayant soumis des rapports nationaux à la COP13 qui ont signalé chaque pression et sa gravité. Lorsqu'une Partie énumérait plus d'une catégorie pour une pression donnée (p. ex. « faible à modérée »), seule la catégorie la plus sévère était comptabilisée.

(Source : Analysis of CMS National Reports to COP13, COP13/Doc.20.1)

But 3 : améliorer l'état de conservation des espèces migratrices ainsi que la connectivité écologique et la résilience de leurs habitats

Objectif 8 : l'état de conservation de toutes les espèces migratrices, en particulier des espèces menacées, s'est considérablement amélioré dans l'ensemble de leur aire de répartition.

Les Parties ont identifié et fourni dans les rapports nationaux un aperçu des principaux changements de l'état de conservation pour les espèces listées sous la CMS. Les Parties ont signalé des améliorations dans certaines zones concernant des mammifères terrestres et aquatiques, mais des baisses notables concernant les chauves-souris, les oiseaux et les poissons et une image plus contrastée concernant les reptiles ; aucune information n'a été fournie concernant les insectes. Des changements majeurs de ce type (positifs ou négatifs) n'ont été signalés que par une minorité de Parties et uniquement pour un sous-ensemble d'espèces listées sous la CMS.

Les aspects de l'état de conservation peuvent être mesurés plus systématiquement à l'aide d'indices mondiaux de la biodiversité. L'index de la Liste rouge montre que l'état des oiseaux et des mammifères inscrits sur la liste de la CMS s'est détérioré en moyenne entre 1988 et 2016, ce qui indique qu'un nombre croissant d'espèces de la CMS est en voie d'extinction (encadré 3). C'est également le cas pour les oiseaux migrateurs dans leur ensemble (le seul groupe ayant fait l'objet d'une évaluation complète et pouvant être analysé)². Les oiseaux inscrits à la CMS sont globalement plus menacés que les mammifères inscrits (c.-à-d. des valeurs ILR plus basses) (encadré 3).

L'index planète vivante (IPV), qui suit l'évolution de l'abondance des espèces de vertébrés au fil du temps, montre une augmentation moyenne globale de l'abondance des espèces inscrites à la CMS de 8 % entre 1970 et 2015 ; l'abondance des reptiles, des mammifères aquatiques et des oiseaux a augmenté, tandis que celle des poissons et des mammifères terrestres a diminué (encadré 4). Pour les populations d'espèces inscrites à l'Annexe I, la tendance moyenne est globalement négative, l'abondance des espèces ayant diminué de 23 % entre 1970 et 2015 (encadré 4). Une décomposition par oiseaux migrateurs de l'index des oiseaux sauvages, qui mesure les tendances des populations, pourrait fournir une autre perspective sur l'état de conservation des oiseaux migrateurs.

² BirdLife, 2019.

Encadré 3 : L'index de la Liste rouge. L'index de la liste rouge (ILR) mesure l'évolution de la probabilité de survie globale pour l'ensemble des groupes d'espèces, en fonction de l'évolution du nombre d'espèces de chaque catégorie de risque d'extinction figurant sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées qui reflète des changements réels de statut et ne résulte pas simplement d'une meilleure connaissance ou d'une taxonomie révisée. La valeur de l'index va de 1 (toutes les espèces sont classées dans la catégorie « Préoccupation mineure ») à 0 (toutes les espèces sont classées dans la catégorie « Éteinte »). Une valeur ILR inférieure indique donc un risque d'extinction plus élevé, tandis qu'une pente ILR plus forte indique un mouvement plus rapide vers l'extinction.

À l'heure actuelle, seules les données sur les oiseaux et les mammifères sont suffisamment complètes pour permettre une évaluation. Les tendances peuvent être ventilées par groupe taxonomique, région ou types de menaces spécifiques. Cependant, certaines données décomposées donnent lieu à trop peu d'espèces pour calculer des index significatifs. En conséquence, il n'a été possible de compiler l'ILR que pour les oiseaux et les mammifères inscrits à la CMS, ainsi que pour les oiseaux migrateurs mondiaux et régionaux. Il est important de garder à l'esprit les différences dans les définitions de « migrateur » entre la CMS et l'UICN lorsqu'on examine les ventilations plus généralement.

L'Index de la Liste rouge des espèces inscrites à la CMS indique un risque croissant d'extinction pour les mammifères et les oiseaux (figure 3). Les oiseaux inscrits à la CMS sont globalement plus menacés que les mammifères inscrits (c.-à-d. des valeurs ILR plus basses) (encadré 3).

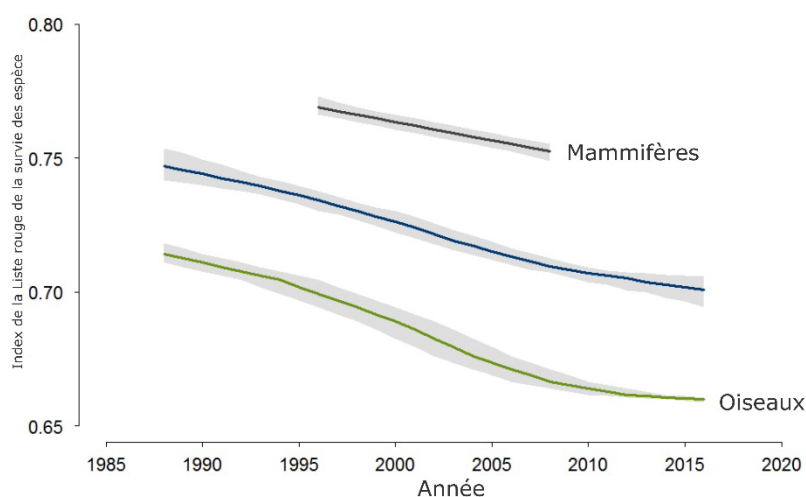


Figure 3. Index de la Liste rouge de la survie des espèces d'**oiseaux et de mammifères inscrits à la CMS**, à l'échelle mondiale. La ligne bleue montre les Index globaux de la Liste rouge des deux groupes. L'effet d'ombre indique les intervalles de confiance. Un index de valeur 1 signifie que toutes les espèces sont catégorisées comme moins préoccupantes ; une valeur d'index de 0 équivaut à la catégorisation sous disparition de toutes les espèces.

Pour plus d'informations sur l'Index de la Liste rouge ou la méthodologie complète, visitez

<https://www.iucnredlist.org/assessment/red-list-index>

<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-15-05-01.pdf>

(Source : BirdLife International, 2019)

Encadré 4 : L'index planète vivante. L'index planète vivante (LPI) surveille l'évolution moyenne de l'abondance des espèces de vertébrés au fil du temps. La variation moyenne de la population est calculée par rapport à l'année précédente, en commençant par 1 en 1970. Un sous-ensemble des données de l'index planète vivante montrant les tendances pour les espèces inscrites à la CMS révèle une augmentation moyenne globale de l'abondance de 8 % entre 1970 et 2015 (figure 4). Certains groupes ont gagné en abondance : les reptiles (290 %), les mammifères aquatiques (103 % ; considérés comme le résultat le plus probable de données de surveillance intermittentes) et les oiseaux (19 %), tandis que d'autres présentent une diminution marquée : les poissons (-92 %) et les mammifères terrestres (-11 %) (figure 5). La tendance moyenne des espèces inscrites à l'Annexe I est globalement négative, leur abondance ayant diminué de 23 % en moyenne entre 1970 et 2015 (figure 4).

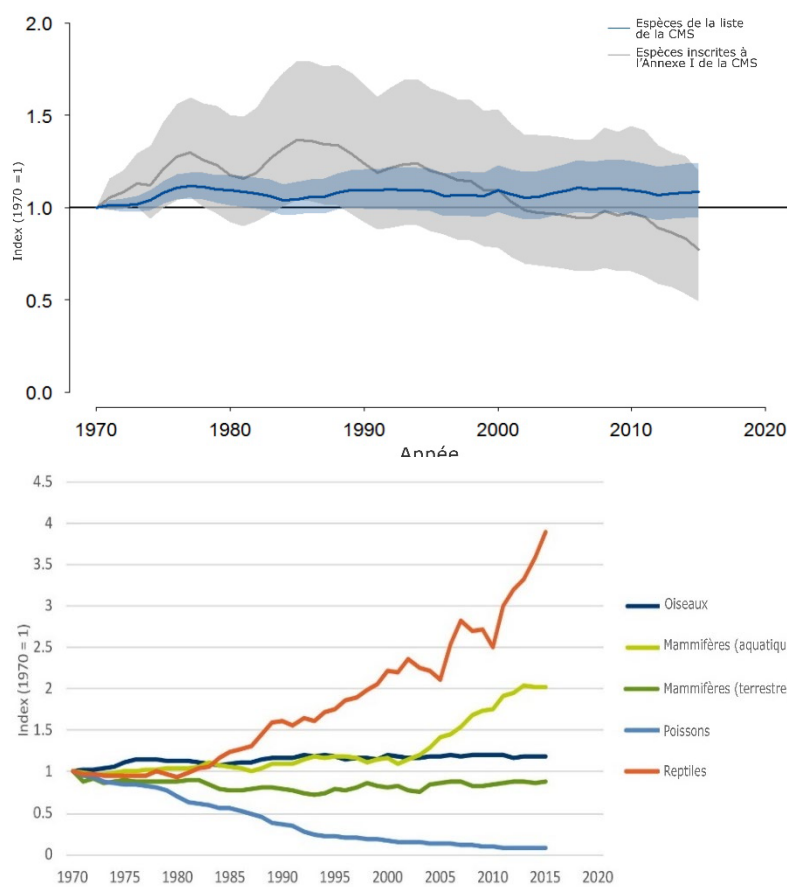


Figure 4 : variation moyenne de l'abondance, entre 1970 et 2015, des **espèces de la liste de la CMS surveillées à l'échelle mondiale** (ligne bleue ; sur la base de 3 369 populations de 583 espèces de poissons, oiseaux, mammifères et reptiles) et des **espèces d'oiseaux, de mammifères et de reptiles inscrites à l'Annexe I de la CMS** (ligne grise ; sur la base de 745 populations de 100 espèces d'oiseaux, de mammifères et de reptiles). Les zones ombragées représentent l'incertitude statistique entourant la tendance.

Figure 5 : variation moyenne de l'abondance, entre 1970 et 2015, des **espèces de la liste de la CMS, par groupe taxonomique**. Les tendances concernent 2 531 populations surveillées de 465 espèces d'oiseaux, 263 populations de 45 espèces de mammifères terrestres, 195 populations de 37 mammifères aquatiques, 148 populations de 26 espèces de poissons et 232 populations de 10 espèces de reptiles.

La couverture taxonomique de l'ensemble de données de l'IPV n'est pas complète, mais peut être considérée comme satisfaisante, avec environ 50 % des espèces inscrites à la CMS représentées dans l'index global. La représentation des différents groupes taxonomiques varie de 48 % chez les poissons à 62 % chez les mammifères aquatiques et à 100 % chez les reptiles. Pour les espèces de l'Annexe I, plus de la moitié des espèces sont représentées dans l'ensemble, mais la couverture est faible pour les poissons. Pour obtenir une représentation d'au moins 50 % dans toutes les coupes de données, il est nécessaire de disposer d'informations supplémentaires sur les oiseaux et les poissons, et en particulier sur les poissons énumérés à l'Annexe I. Pour plus d'informations sur l'Index planète vivante, visitez <http://www.livingplanetindex.org/home/index>

(Source : Zoological Society of London (ZSL))

Objectif 9 : l'action et la coopération internationales et régionales entre les États visant à la conservation et à la gestion efficace des espèces migratrices reflètent pleinement une approche fondée sur les systèmes de migration, dans laquelle tous les états partageant la responsabilité des espèces concernées s'engagent dans une telle action de manière concertée.

Selon leurs rapports nationaux, 24 Parties (30 % des Parties déclarantes) ont participé à la mise en œuvre « d'actions concertées » telles que définies par la COP de la CMS, et seuls 10 % des taxons actuellement identifiés pour de telles actions par la COP font l'objet d'une attention particulière dans ce contexte. Une série d'activités de coopération positives ont été signalées par 23 Parties (29 % des Parties déclarantes). Dans l'ensemble, ces chiffres sont faibles par rapport à ce à quoi on pouvait s'attendre, étant donné le caractère central de l'objectif 9 sur les finalités de la CMS. Une étude ciblée, telle que suggérée dans le SPMS, peut être utile pour évaluer davantage les niveaux de coopération et pour déterminer dans quelle mesure une approche fondée sur les systèmes de migration est appliquée.

Objectif 10 : tous les habitats et sites critiques des espèces migratrices sont déterminés et compris dans les mesures de conservation par zone, afin de maintenir leur qualité, leur intégrité, leur résilience et leur fonctionnement conformément à la mise en œuvre de l'Objectif 11 d'Aichi, en s'appuyant, le cas échéant, sur une planification de l'utilisation des sols respectueuse de l'environnement et sur une gestion des paysages à plus grande échelle.

Dans leurs rapports nationaux, la plupart des Parties (70 Parties ; 88 % des Parties déclarantes) ont déclaré avoir procédé à un inventaire des habitats et des sites critiques pour les espèces migratrices, indiquant des progrès en ce qui concerne l'aspect « identification » de cet objectif. Cependant, seulement un cinquième de celles ayant soumis des rapports (17 Parties, 21 % des Parties déclarantes) ont indiqué que ce processus était terminé. L'évaluation de la proportion d'espèces migratrices menacées et/ou grégaires pour lesquelles des zones clés pour biodiversité (KBA, Key Biodiversity Areas) ont été identifiées dans l'ensemble de leur aire de répartition pourrait fournir un autre moyen de mesurer les progrès vers l'identification de tous les habitats et sites essentiels aux espèces migratrices.

La mesure dans laquelle les habitats et les sites critiques pour les espèces migratrices sont inclus dans les mesures de conservation par zone peut être facilement évaluée en comparant la couverture des KBA identifiés en raison de leur importance pour les espèces migratrices avec celle des zones protégées. La proportion de KBA d'importance pour les espèces migratrices couvertes par des aires protégées formelles a considérablement augmenté au cours des dernières décennies, le pourcentage moyen de chacune de ces zones officiellement protégées atteignant 49 % en 2018 (encadré 5). La couverture des aires protégées des KBA identifiées pour les espèces inscrites à la CMS s'élève également en moyenne à 49 % au niveau mondial (encadré 5).

Des évaluations de l'efficacité de la gestion concernant des aires protégées présentant un intérêt similaire auraient été entreprises par 23 Parties (29 % des Parties déclarantes). Vingt-trois autres Parties ont indiqué que ces évaluations étaient en cours d'élaboration ou avaient été entreprises dans certaines zones. Un examen plus approfondi des évaluations individuelles peut fournir des informations plus spécifiques sur les résultats des espèces migratrices.

Encadré 5 : Zones clés pour la biodiversité et couverture des zones protégées. De nombreuses Zones clés pour la biodiversité, qui englobent des zones importantes pour la conservation des oiseaux et la biodiversité et des sites de l'Alliance pour une extinction zéro, ont été identifiées en raison de leur importance pour les congrégations d'espèces migratrices ou pour les populations d'espèces migratrices menacées. La mesure dans laquelle les KBA couvrent les aires protégées est calculée sur la base des chevauchements entre les limites numériques des aires protégées et des aires protégées identifiées soit pour les espèces migratrices, soit pour les espèces inscrites à la CMS.

La couverture de ce sous-ensemble de sites par les aires protégées officielles s'est considérablement accrue au fil du temps, le pourcentage moyen de chaque KBA couverte par les aires protégées atteignant 49 % en 2018 (figure 6). La couverture varie selon les régions. Elle est la plus faible en Asie (31 %), en Amérique du Sud et centrale et dans les Caraïbes (39 %) et la plus élevée en Afrique (51 %) et en Europe (69 %). La couverture en aires protégées des KBA identifiées pour les espèces inscrites à la CMS présente un schéma régional similaire et atteint en moyenne 49 % au niveau mondial (figure 6). Il est intéressant de noter que ces lignes de tendance sont concomitantes, ce qui peut indiquer que les espèces inscrites à la CMS ne sont pas nécessairement classées par ordre de priorité dans la désignation officielle des aires protégées

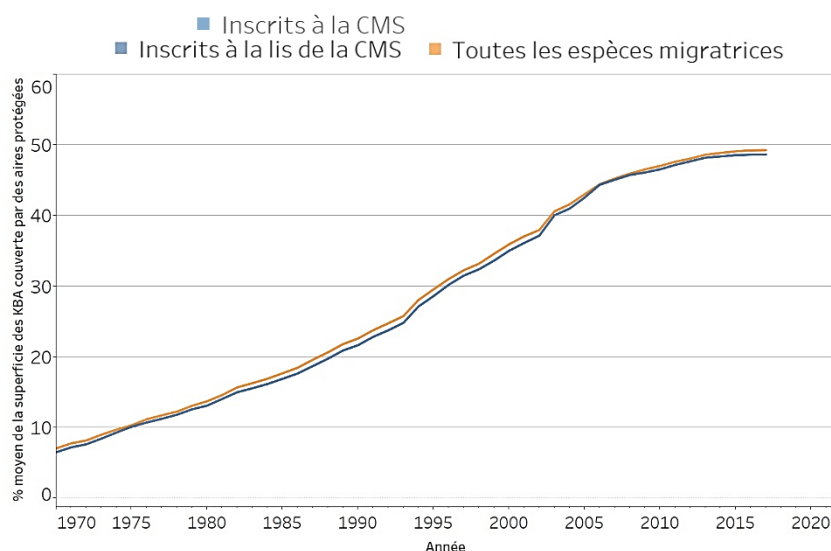


Figure 6. Tendances de la couverture des aires protégées de chaque KBA identifiée pour les espèces d'oiseaux et de mammifères migrateurs (rouges) et inscrites à la CMS (bleus), à l'échelle mondiale, 1970-2018.

Il convient toutefois de noter que le sous-ensemble « toutes les espèces migratrices », pour lesquelles des KBA ont été identifiées, comme pour l'Index de la Liste rouge de l'IUCN, peut inclure plus ou moins d'espèces que ce que la CMS qualifierait de migratrices.

Pour plus d'informations sur les Zones clés pour la biodiversité, les Zones protégées ou la méthodologie complète, visitez le site

<http://www.keybiodiversityareas.org/>

<https://www.protectedplanet.net/>

<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-15-01-02.pdf>

(Source : BirdLife International, 2019)

But 4 : améliorer les avantages pour tous de l'état de conservation favorable des espèces migratrices

Objectif 11 : les espèces migratrices et les habitats fournissant des services écosystémiques importants sont maintenus ou restaurés à un état de conservation favorable, en tenant compte des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales ainsi que des populations pauvres et vulnérables.

La première étape vers le résultat final exprimé par cet objectif nécessite l'identification des espèces migratrices et de leurs habitats qui fournissent d'importants services écosystémiques. Dans leurs rapports nationaux, les Parties ont été invitées à indiquer si elles avaient effectué une évaluation des services écosystémiques associés aux espèces migratrices et 30 Parties (38 % des Parties déclarantes) ont indiqué qu'elles avaient franchi cette étape initiale. Le SPMS a suggéré qu'une série d'études de cas impliquant des services écosystémiques serait la mieux placée pour éclairer les relations entre le statut des espèces et la prestation des services écosystémiques et fournir une base pour évaluer les résultats envisagés par cet objectif.

Objectif 12 : la diversité génétique des populations sauvages d'espèces migratrices est sauvegardée et des stratégies ont été élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique.

Trente-quatre Parties (43 % des Parties déclarantes) ont indiqué dans leurs rapports nationaux que des stratégies ou d'autres mesures pertinentes avaient été mises en œuvre ou étaient en cours d'élaboration pour réduire au minimum l'érosion génétique de la diversité biologique. Bien que cela indique que des progrès ont été accomplis, les Parties restantes doivent redoubler d'efforts. En général, la mesure dans laquelle la diversité génétique est sauvegardée reste un défi à évaluer.

But 5 : améliorer la mise en œuvre par la planification participative, la gestion des connaissances et le renforcement des capacités

Objectif 13 : les priorités pour la conservation et la gestion efficaces des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes migratoires ont été incluses dans le développement et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, avec référence, le cas échéant, aux accords et plans d'action de la CMS et à leurs organes exécutifs.

Moins d'un cinquième des Parties déclarantes (14 Parties ; 18 % des Parties déclarantes) ont indiqué dans leurs rapports nationaux que les préoccupations relatives aux espèces migratrices sont *explicitement* mentionnées dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité, ce qui suggère que les progrès vers cet objectif sont faibles. Les exemples dans lesquels cela se produit contiennent des références à des plans d'action pour les espèces pertinentes et des mesures visant à éliminer les obstacles à la migration. Pour atteindre l'objectif fixé, les préoccupations relatives aux espèces migratrices doivent également être prises en compte dans la *mise en œuvre* des SPANB, et si un certain nombre de Parties ont indiqué que la mise en œuvre était en cours, peu ont donné des détails sur les aspects concernant spécifiquement les espèces migratrices. Un tableau plus complet de la manière dont les préoccupations des espèces migratrices ont été intégrées dans la mise en œuvre des SPANB, et en particulier dans l'élaboration des SPANB, pourrait être obtenu en examinant les mécanismes nationaux pour le suivi de leur application.

Objectif 14 : les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales utiles à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices, de leurs habitats et de leurs systèmes de migration, ainsi qu'à leur utilisation coutumière et durable des ressources biologiques, sont respectées, conformément à la législation nationale et aux obligations internationales pertinentes, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, contribuant ainsi à l'état de conservation favorable des espèces migratrices et à la connectivité écologique et à la résilience de leurs habitats.

Dans leurs rapports nationaux, seules cinq Parties (6 % des Parties déclarantes) ont indiqué que l'objectif avait été largement atteint au niveau national, mais une majorité a indiqué qu'elles prenaient des mesures pour favoriser la prise en compte de ces perspectives (44 Parties ; 56 % des Parties déclarantes) et/ou pour promouvoir la participation requise (51 Parties ; 65 % des Parties déclarantes). Un certain nombre de Parties ont estimé que cette question ne s'appliquait pas à elles, ce qui suggère qu'il est nécessaire de clarifier les définitions. Bien que la pertinence de l'objectif varie d'un pays à l'autre, tous les pays peuvent en principe contribuer à la réalisation de l'objectif, y compris dans le cadre de la coopération internationale.

Objectif 15 : la base scientifique, les informations, la formation, la sensibilisation, la compréhension et les technologies relatives aux espèces migratrices, à leurs habitats et leurs systèmes de migration, à leur valeur, leur fonctionnement, leur statut et leurs tendances, ainsi que les conséquences de leur disparition, sont améliorées, largement partagées et transmises et appliquées de manière efficace.

Les actions entreprises en rapport avec cet objectif, en particulier en ce qui concerne la sensibilisation du public (comme indiqué dans l'Objectif 1), les campagnes d'éducation et l'échange d'informations, ont été rapportées par la grande majorité des Parties dans leurs rapports nationaux (77 Parties ; 97 % des Parties déclarantes), indiquant des avancées positives vers la réalisation de cet objectif. L'échange d'informations et de connaissances, la recherche et l'innovation, ainsi que l'assistance technique, soutenus par un financement, ont été identifiés comme les principaux domaines dans lesquels la plupart des Parties déclarantes (71 Parties, 90 % des Parties déclarantes) avaient besoin d'assistance pour améliorer encore leurs capacités en vue d'honorer pleinement leurs obligations envers la CMS. Une évaluation plus approfondie des progrès liés à la dimension « base scientifique » de cet objectif pourrait être réalisée en surveillant les tendances dans la publication des documents sur la conservation des espèces migratrices, ainsi que des statistiques de téléchargement, comme suggéré dans le SPMS.

Objectif 16 : la mobilisation des ressources adéquates de toutes les sources pour mettre en œuvre le Plan stratégique pour les espèces migratrices a augmenté considérablement.

Moins d'un quart des Parties déclarantes, une augmentation globale des ressources mobilisées par rapport à la période triennale précédente a été signalée par 17 Parties (22 % des Parties déclarantes) qu'elles mobilisent des ressources en interne ou en tant que pays donateurs et par seulement 15 Parties (19 % des Parties déclarantes) recevant des ressources, ce qui indique que les progrès réalisés par rapport à cet objectif sont insuffisants. Les commentaires apportés dans d'autres sections des rapports nationaux ont souligné le fait que l'insuffisance des ressources entravait les efforts concernant la mise en œuvre

Principales conclusions, insuffisances en matière de données et recommandations

Des progrès positifs ont été accomplis dans la réalisation de certains objectifs du SPMS, notamment ceux relatifs à la sensibilisation, à l'amélioration des dispositifs de gouvernance et aux mesures de conservation par zone (Objectifs 1, 3 et 10, respectivement). Malgré des progrès notables dans ces domaines, il n'y a toutefois pas de progrès vers la réalisation d'autres objectifs, ce qui, en fin de compte, entravera les progrès globaux vers la réalisation des objectifs du SPMS. La réduction ou l'atténuation des impacts de diverses menaces et pressions sur les espèces migratrices, y compris l'utilisation non durable (Objectifs 5, 6 et 7), devraient plus particulièrement être considérées comme des domaines prioritaires dans le cadre d'un renforcement des efforts.

L'état de conservation favorable représente le but ultime de nombreux objectifs du SPMS, et les indicateurs évaluant les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif 8 (*L'état de conservation de toutes les espèces migratrices, en particulier des espèces menacées, s'est considérablement amélioré dans toute leur aire de répartition*) révèlent un tableau varié en fonction du groupe taxonomique évalué et de la méthode d'évaluation. A l'avenir, un examen plus approfondi de ces résultats l'évaluation d'un indicateur supplémentaire (une désagrégation de l'Index des oiseaux sauvages) et éventuellement d'autres approches (par exemple une étude systématique des informations de la liste rouge de l'UICN pour divers sous-ensembles taxonomiques/géographiques) pourraient être envisagées pour fournir des informations supplémentaires sur les aspects liés à l'état de conservation.

Cette étude a mis en lumière plusieurs limites quant à la capacité de mesurer les progrès réalisés à ce jour. Dans certains cas, ces limites sont inhérentes à la construction même des objectifs du SPMS ; par exemple, certains de ces objectifs traduisent des résultats finaux (comme la résilience de l'habitat ou une gouvernance cohérente) qui peuvent être particulièrement difficiles à évaluer. Dans d'autres cas, la disponibilité des données et les insuffisances des indicateurs entravent l'évaluation des progrès (par exemple, les Objectifs 6, 9 et 11). Il est également important de noter qu'il peut y avoir des délais considérables entre les causes et les effets, et qu'il faut en tenir compte pour déterminer si les activités de mise en œuvre ont l'impact souhaité, d'autant plus que certains des résultats attendus par le SPMS reposent sur des théories du changement impliquant de longs délais.

Certains des indicateurs identifiés dans le Plan stratégique doivent encore être développés avant de pouvoir être exploités, et les travaux sur ces indicateurs devraient progresser au cours de la prochaine période triennale. Ceci est particulièrement pertinent pour les indicateurs composites recommandés dans le SPMS pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs 6 et 7.

Bien que les techniques de ventilation des informations sur les espèces migratrices dans certains des principaux ensembles de données mondiales comme la liste rouge de l'UICN, l'Index planète vivante et les données sur les Zones clés pour la biodiversité aient considérablement progressé ces dernières années, des améliorations peuvent encore être apportées ; actuellement, certaines ventilations (par exemple pour certaines menaces et/ou groupes taxonomiques) contiennent encore trop peu de données pour générer des index significatifs. En conséquence, par exemple, les ILR n'ont pu être produits que pour les espèces inscrites à la CMS et non pour « toutes les espèces migratrices », et l'un des indicateurs recommandés pour l'Objectif 6 (ILR montrant les tendances dues aux effets de la pêche) n'a pu être produit pour ce rapport en raison du manque de données. Les travaux en cours sur l'amélioration des données sous-jacentes concernant les reptiles et les poissons pourraient permettre des évaluations ultérieures. Les Parties souhaiteront peut-être envisager d'identifier les lacunes dans les données qui constituent les priorités les plus importantes à combler.

Un certain nombre d'indicateurs proposés dans le SPMS sont définis comme des études de cas *ad hoc* ou des études d'évaluation simples, mais ils n'ont pas encore été entrepris à cette fin. Les options pour progresser dans ces domaines devraient être explorées au cours de la prochaine période triennale. Les rapports nationaux des Parties ont indiqué les endroits où certaines études nationales ont été réalisées sur certaines questions, et ces dernières pourraient fournir un point de départ pour la définition d'études plus larges sur les indicateurs relatifs aux questions concernées.

Dans l'ensemble, bien que des progrès notables aient été accomplis, il est clair qu'une action plus individuelle et coopérative entre les Parties à la CMS et au-delà, ainsi qu'un effort pour combler les lacunes en matière de données prioritaires, sont nécessaires pour répondre aux ambitions générales du SPMS. La mobilisation adéquate des ressources et le renforcement des capacités seront essentiels à cet égard.

Le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) est un centre d'excellence mondial sur la biodiversité. Le Centre est le fruit d'une collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'organisation caritative britannique WCMC. Ensemble, nous faisons face à la crise mondiale à laquelle la nature est confrontée.

Cette publication peut être reproduite à des fins éducatives ou non lucratives sans autorisation spéciale, à condition que la source soit mentionnée. La réutilisation de tout chiffre est soumise à l'autorisation des détenteurs des droits originaux. Aucune utilisation de cette publication ne peut être faite à des fins de revente ou à toute autre fin commerciale sans l'autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les demandes d'autorisation, accompagnées d'une déclaration sur le but et l'étendue de la reproduction, doivent être envoyées au Directeur, UNEP-WCMC, 219 Huntingdon Road, Cambridge, CB3 0DL, Royaume-Uni.

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement les vues ou les politiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement, des organisations participantes ou des éditeurs. Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme des Nations Unies pour l'environnement, des organisations participantes, des éditeurs ou des auteurs aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, zones urbaines ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites ou quant à la dénomination, aux frontières ou à la délimitation de leur nom ou de leurs limites. La mention d'une entité commerciale ou d'un produit dans cette publication n'implique pas l'approbation du Programme des Nations Unies pour l'environnement.